Image not found or type unknown

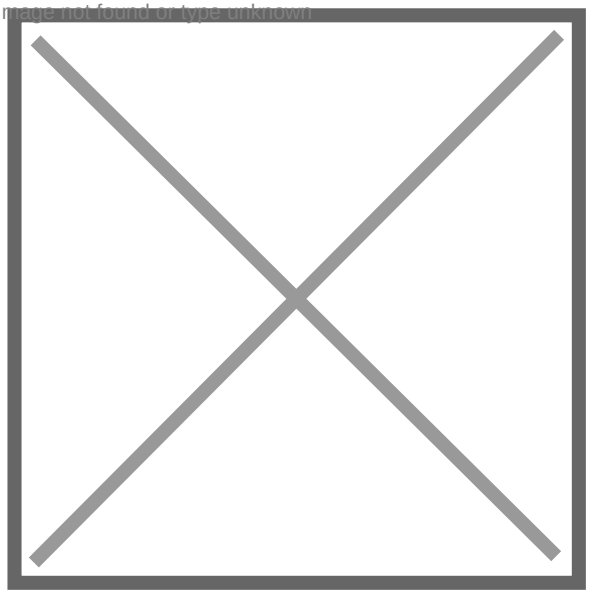

Litige avec la societe ups

Par **seneze**, le **07/11/2009** à **16:15**

Bonjour,
Je suis particulier et j'ai vendu des marchandises par l'intermediaire d'ebay debut mars2009 . L'acheteur polonais,pour eviter des frais de port postaux en raison du poids m'a proposé de m'envoyer un transporteur à ses frais pour acheminer en pologne son achat. Le jour dit, des employés UPS sont passés à mon domicile et ont enlevé les colis, ils m'ont demandé de signer le bordereau d'expedition sur lequel etait coché que le destinataire paye les frais ,il etait 12h30, ils étaient préssés, j'ai signé ,il fallait bien que les colis partent! Or 6 mois plus tard, je reçois une facture UPS pour regler le port
soit 280euros , je telephone au service qui se retranche derriere leur contrat qui stipule que si le destinataire ne paye pas,c'est l'expediteur qui doit payer.
a chaque lettre que je recois ,je proteste , en effet, une etiquette de suivi est collé sur l'article qui signifie cette clause. Je n'ai jamais demandé a UPS à user de leurs services, je n'ai jamais eu connaissance de leurs tarifs.
L'acheteur polonais dit avoir payé par mail mais ne m'en apporte pas la preuve. J'en suis rendu a recevoir des lettres d'un organisme de recouvrement et la somme est arrivée a plus de 300 euros, je suis quand meme surpris que l'on s'acharne sur moi ,la pologne n'est pas une republique bananiere il existe dans ce pays des organismes et des huissiers aussi competents qu'en France pour resoudre ces problemes. De plus ce Mr polonais me propose de nouvelles transactions via UPS , ce qui me laisse croire que ,malgré ses impayés, UPS lui conserve sa confiance et donc cautionne des activités douteuses. Pourquoi se gener puisque l'expediteur paiera...
Je sais qu'au moins une autre personne est dans le meme cas que moi avec le meme acheteur sans savoir l'aboutissement de son cas.
Je considere que cette clause est abusive, et en tout état de cause ,divers éléments demontre des lacunes et des irregularités dans l'execution de ce contrat, conditions de signature, clause cachée par etiquette, manque de precision concernant le non paiement de la facture, et le detail de celle ci .

Je vous demande donc , qu'elle attitude avoir en face de ce probleme, puis je faire valoir mes droits et qu'elles sont mes chances d'obtenir gain de cause?

Par **jeetendra**, le **08/11/2009** à **11:38**

[fluo]DGCCRF de Charente Maritime (17)[/fluo]
Cité Admin. Chasseloup-Laubat - Av de la Porte Dauphine
17026 LA ROCHELLE CEDEX - FRANCE
Tel.: 05.46.28.03.30
Fax : 05.46.41.49.98

Bonjour, appelez lundi la dgccrf à la Rochelle, vous serez fixé sur "l'abus d'UPS" à votre égard, bon dimanche à vous.

Par **sylou60**, le **25/11/2009** à **08:03**

bonjour, je suis dans le meme cas que vous avec aussi un acheteur polonais sur ebay du pseudo de peterpeter0700!!!!!dites moi ou vous en etes et quelles demarches avez vous entamer je suis perdue et je n'y connais nrien....

Par **seneze**, le **25/11/2009** à **09:35**

pour l'instant ,apres plusieurs lettres recommandées a UPS sans reponse; le service contentieux qu'ils ont mandaté envoie toujours des menaces ,je ne demande que d'aller au tribunal pour m'expliquer, j'ai pris rendez vous aupres du mediateur de la republique, j'attend... Il s'agit du meme polonais ,piotr cieslak

Par **Nitram02**, le **04/07/2010** à **17:10**

Bonjour,

j'ai le même soucis que vous, un peu plus compliqué. Même chose, je vend un bien par internet puis je suis contacté par une personne en provenance du Maroc.
Idem il veut passer par UPS et fait tout le nécessaire.
Il m'envoie un bon qu'il a édité sur le site de UPS avec les coordonnées.

Avant d'envoyer le colis, je m'assure que tout est bien payé en appelant UPS. Ces derniers me confirment que tout est OK donc j'envoie.
Le colis par de mon entreprise (soucis de temps).

Hors maintenant, mon entreprise reçoit des demandes de paiements s'élevant à 183€

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

concernant ce colis.

Je contact le service escroquerie de UPS (une dame hyper sympa) qui m'explique qu'il faut que j'aille porter plainte auprès de la police national.

J'aurais aimé avoir un peu le retour de vos expériences, si vous avez dû payé, ou si vous avez uniquement porté plainte puis plus rien

Cdlt

Par **seneze**, le **04/07/2010** à **18:37**

Bonjour,
Au final, j'ai dû payer UPS. j'ai tout de meme pu negocier la remise des frais de retard mais , dans mon cas, je n'avais aucun recours.
En effet, il faut de l'écrit signé de l'acheteur à l'etranger, les mails n'ont aucune valeur jurudique . Il ne faut faire partir la marchandise que contre une copie de facture acquitée du service transporteur pour l'envoi et après confirmation écrite du transporteur que cette facture est bien payée. D'autre part demander une déclaration écrite et signée de l'acheteur comme quoi il prend les frais de transport à sa charge.
La meilleure solution est de compter les frais de port en sus au moment du paiement et de règler le port soi meme .
NB: Je dois reconnaitre que dans mon cas, UPS a été relativement complaisant en me dedouanant des frais de retard mais ,je pense que leur façon d'opérer avec certains de leurs clients à l'étranger frôle l'escroquerie pure et simple à en juger de l'étonnante facilité avec laquelle ces clients peuvent user de leurs services à répétition en toute impunité et sans aucune
restriction.

Par **Nitram02**, le **04/07/2010** à **19:14**

daccor, apparemment je vais devoir payer

bon je suis pas à 183€ prêt mais j'ai surtout pas envie d'être emmerdé avec ma boite^^
enfin c'est 183€ mais ils ont pas encore réclamé les frais de douanes.....

tout simplement scandaleux ce système

ce que je comprend pas, c'est qu'UPS m'assurait que tout était déjà payé et que maintenant il me réclame la somme.Apparemment le destinataire aurait payé avec une CB volé donc bon...

je me renseigne demain et puis s'il démente avoir dit que tout était déjà payé, je paierais

Je me suis bien fait avoir=)
mais bon, y'a pas mort d'homme..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

cdlt

Par **benoit**, le **11/01/2012** à **16:34**

bonjour
j ai eu egalement le meme soucis avec ups : -frais de livraison de depart
-reglement de l achat (tablette tactile 60 euros) et livraison (20 euros)
je recoit le colis j ai juste eu a signer le bon du livreur(PAS DE DEMANDE DE FRAIS DE DOUANES LORS DE LA REMISE DU COLIS ETC ETC) ups aucune nouvelles juste le numero de suivi du colis donc pas de pb un petit moi d attente avec la chine et c est ok

deux semaines plus tard mr vous nous devez des frais de livraison ca peut etre majore ... aujour dhui j en suis a trente euros
j ai l air ridicule a cote des sommes des autres cas mais c est de l escroquerie pure et simple d autant plus que j ai deja effectue des achats vers la chine et jamais je nai eu a payer des frais de livraison supplementaires et ce n etait certainement pas ups

Par **Alain34**, le **03/02/2012** à **00:52**

Bonjour,

Mon souci à moi est différent mais de taille (toujours avec UPS) :

. Je fais envoyer chez mes parents une valise de 15 kg contenant pour plus de 10.000 € de costumes de scène (je suis artiste-producteur).
. UPS perd la valise et me dit après mainte relance que : L'envoi d'effet personnel est interdit, tout comme l'envoi d'une valise !
. Or dans leurs conditions générale de transport, rien ne le précise :
http://www.ups.com/content/fr/fr/resources/ship/terms/shipping/index.html?WT.svl=Footer

Quelqu'un pourrait il m'aider svp ?

Alain

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés